

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 août 2020

DCM N° 20-08-27-12

Objet : Conventions de mise à disposition de moyens entre la Ville de Metz et Metz Métropole.

Rapporteur: M. HUSSON

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat de Président de Metz Métropole, Monsieur le Maire de Metz est amené à utiliser des moyens fonctionnels dont les dépenses sont assumées par la seule ville de Metz.

En prenant acte de la mise à disposition de moyens au profit de Metz Métropole, il est proposé d'en formaliser les caractéristiques et notamment de prévoir les modalités de prise en charge par Metz Métropole des frais ainsi exposés par la Ville de Metz dans le cadre de conventions dont les projets sont joints en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE METTRE** à disposition un agent municipal auprès de Metz Métropole pour assurer les fonctions de Chauffeur du Président à 50%, à compter du 1^{er} septembre

2020 pour la durée du mandat en cours du Président de Metz Métropole.

- **DE METTRE** à disposition un véhicule de fonction auprès de Metz Métropole pour permettre à son Président de se déplacer au titre de l'accomplissement de son mandat pour le compte de Metz métropole.
- **D'APPROUVER** les conventions de mise à disposition de personnel et de moyens auprès de Metz Métropole jointes en annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,
Eric LUCAS

Service à l'origine de la DCM : Gestion du personnel
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ